

SUPSI

CAS Musique à la “Scuola dell’infanzia”: conception, planification pédagogique, réalisation.

Anna Galassetti e Giovanni Galfetti formateurs en didactique de la musique

Dipartimento Formazione e Apprendimento, SUPSI Locarno

anna.galassetti@supsi.ch, ggalfetti@supsi.ch

Résumé de l’activité

L’un des principes qui est à la base de l’éducation musicale pour la Scuola dell’Infanzia (SI) - (Ecole enfantine) - du canton du Tessin réside dans le fait que l’enseignant-e généraliste doit s’occuper de tous les domaines éducatifs, y compris de l’éducation musicale, ce qui favorise une approche globale du développement de l’enfant.

L’expérience auditive et perceptive ainsi que la prise de contact avec le monde de la musique deviennent des conditions incontournables pour donner à l’enfant le moyen d’appréhender et de maîtriser l’univers sonore qui l’entoure.

L’objectif de notre CAS (Certificate of Advanced Studies) en éducation musicale est de permettre aux enseignant-e-s en formation d’acquérir des compétences en domaine musicale pour arriver à insérer **consciemment** les activités expressives liées à la musique dans la **planification annuelle** de sa propre classe d’école enfantine.

L’articulation entre les **moments théoriques** et **l’expérimentation pratique dans les classes** – avec le concours des formateurs – permet aux enseignant-e-s en formation d’acquérir de nouveaux instruments pour leur boîte à outils par rapport aux activités de didactique musicale tout en développant aussi leurs compétences disciplinaires. La formation s’efforce d’aborder tous les aspects de l’éducation musicale (**chant, rythme, mouvement, écoute, pratique instrumentale**) selon l’orientation de la pédagogie différenciée.

Type de démarche utilisée

Le CAS se déroule sur deux années académiques. La **première année** est dédiée au **développement individuel** des compétences disciplinaires des enseignant-e-s en formation et à la réalisation de brèves séquences didactiques. Une partie importante de la formation est dédiée à l’acquisition de la notion d’« **intégration intentionnelle et consciente** » des activités musicales dans la planification pédagogique. Au début de la **seconde année**, chaque enseignant-e en formation présente son **projet de planification pédagogique annuelle**. Toutes les activités conduites sont documentées dans un portfolio qui représente « la mémoire finale » du CAS et, par conséquent, la modalité d’évaluation et de certification.

Premier bilan

L'expérience est encore en cours. Notre communication se fonde sur le bilan établi à la fin de la première année dont la présentation de quelques activités pratiques et les projets de planification pédagogique annuelle. Une attention particulière sera accordée aux notions de « **valorisation des compétences implicites** », de « **bonnes pratiques** » et de « **partage de l'expérience** ». Le travail que chaque enseignante en formation a dû faire sur son **autobiographie musicale** lui a permis de fonder les pratiques d'un point de vue théorique tout en lui donnant l'envie d'aller plus en profondeur dans l'étude des textes. Le partage des expériences a donné encore plus de force à chaque parcours. En effet, l'avis des collègues était non seulement bien accueilli mais aussi sollicité pour aller plus loin.

L'élaboration des planifications pédagogiques pour l'année prochaine a débuté spontanément bien qu'à des moments différents pour chacune. Chaque enseignante a pris son autonomie une fois qu'elle a pris conscience de la valeur des tâches de même que du sens du développement de ses compétences disciplinaires.